Mémoire de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2026

Éducation dans la langue de la minorité : protéger l'article 23 et renforcer l'autonomie de la gouvernance scolaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Toronto le 23 novembre 2026

372, rue Bay, bureau 701 – Toronto (Ontario) M5H 2W9 | Tél - 416-250-1754 | info@afocsc.org

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral reconnaisse explicitement par une politique publique correspondante l'éducation élémentaire et secondaire de langue française, spécialement en contexte minoritaire, comme une priorité stratégique nationale, pour la vitalité des communautés francophones.

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral réaffirme explicitement dans sa stratégie que la gouvernance scolaire autonome dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui renforce les droits linguistiques.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral institue dans sa stratégie un mécanisme d'évaluation systématique de tout programme fédéral touchant l'éducation à la lumière de ses impacts directs sur les droits linguistiques des communautés francophones en situation minoritaire.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral mette sur pied une stratégie pancanadienne de réponse aux défis de recrutement, de formation et de rétention du personnel éducatif en contexte minoritaire ainsi qu'un fonds dédié aux infrastructures scolaires modernes au regard de l'importance de l'immigration francophone.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral renforce les mécanismes de suivi de la modernisation de la Loi sur les langues officielles afin d'intégrer les indicateurs de résultats mesurables pour le secteur de l'éducation en général et celui des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en particulier.

Recommandation 6

Que les accords entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario en matière d'éducation comportent des volets spéciaux relatifs au financement des communautés linguistiques francophones et des mécanismes transparents de reddition de comptes sur les résultats obtenus pour les communautés scolaires francophones en situation minoritaire.

1. Introduction

Créée depuis 1998 et constituée de plus 80 conseillères et conseillers scolaires, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) est une organisation à but non lucratif qui porte, au niveau politique, la voix des 8 conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario ainsi que du Consortium Centre Jules-Léger, desservant plus de 80 200 élèves franco-ontariens à travers la province. Au-delà de la représentation politique de ses membres, l'AFOCSC est investie légalement du mandat de négocier les conditions de travail qui garantissent une éducation catholique francophone de qualité pour ses élèves, ainsi que des relations de travail positives pour le personnel, en collaboration avec les différents syndicats. Nos conseils scolaires emploient plus de 11 000 membres du personnel enseignant et de soutien qui travaillent avec dévouement dans près de 300 écoles.

À l'occasion des consultations pancanadiennes sur les langues officielles 2026 en vue de l'élaboration de la prochaine stratégie fédérale y relatives, l'AFOCSC souhaite porter à l'attention du gouvernement fédéral les défis particuliers auxquels font face les conseils scolaires francophones catholiques en situation minoritaire en Ontario et renforcer le plaidoyer pour une éducation dans la langue de la minorité respectueuse des droits de gouvernance et de gestion autonome garantis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

2. Le contexte de l'éducation en Ontario

L'Ontario est marqué ces 2 dernières années par d'importantes réformes législatives (*Loi 2025 sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants; Loi 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves*) et réglementaires (*Note de service du 14 mai 2026 mettant en œuvre la loi de 2026 donnant la priorité à la réussite des élèves; Règlement 320/26 du 28 septembre sur les allocations des membres des conseils scolaires*) qui ont apporté des transformations importantes dans l'organisation et le fonctionnement des systèmes éducatifs anglophones et francophones.

Les conseils scolaires catholiques de langue française en situation minoritaire sont impactés par ces réformes (notamment la restriction des droits de cotisations, le non-remboursement des dépenses discrétionnaires, le plafonnement des allocations des conseiller(e)s scolaires) qui ont tendance à entraver leurs droits de gouvernance et de gestion autonomes par et pour les francophones conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

3. Les défis des conseils scolaires catholiques en situation minoritaire

Chargés d'assurer une éducation en faveur de la réussite et du bien-être des élèves, les conseils scolaires catholiques de langue française sont confrontés à des défis importants notamment :

- Les entraves à la gouvernance et gestion autonome;
- la protection des droits linguistiques;
- la pénurie et la rétention du personnel enseignant francophone qualifié;
- le défi des infrastructures scolaires adéquates et des garderies francophones;
- l'explosion des effectifs francophones à la faveur de l'immigration;
- le sous-financement chronique de l'éducation.

4. Recommandations de l'AFOCSC

Afin de promouvoir l'éducation dans la langue de la minorité et protéger l'article 23 en renforçant l'autonomie de la gouvernance scolaire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'AFOCSC formule les recommandations suivantes pour la stratégie pour les langues officielles en cours d'élaboration :

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral reconnaisse explicitement par une politique publique correspondante l'éducation élémentaire et secondaire de langue française, spécialement en contexte minoritaire, comme une priorité stratégique nationale, pour la vitalité des communautés francophones.

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral réaffirme explicitement dans sa stratégie que la gouvernance scolaire autonome dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui renforce les droits linguistiques.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral institue dans sa stratégie un mécanisme d'évaluation systématique de tout programme fédéral touchant l'éducation à la lumière de ses impacts directs sur les droits linguistiques des communautés francophones en situation minoritaire.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral mette sur pied une stratégie pancanadienne de réponse aux défis de recrutement, de formation et de rétention du personnel éducatif en contexte

minoritaire ainsi qu'un fonds dédié aux infrastructures scolaires modernes au regard de l'importance de l'immigration francophone

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral renforce les mécanismes de suivi de la modernisation de la Loi sur les langues officielles afin d'intégrer les indicateurs de résultats mesurables pour le secteur de l'éducation en général et celui des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Recommandation 6

Que les accords entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario en matière d'éducation comportent des volets spéciaux relatifs au financement des communautés linguistiques francophones et des mécanismes transparents de reddition de comptes sur les résultats obtenus pour les communautés scolaires francophones en situation minoritaire.

5. Conclusion

L'AFOCSC se réjouit d'apporter sa contribution dans le cadre des consultations pancanadiennes 2026 en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie de langues officielles du Canada. Elle réitère sa volonté de collaborer avec le gouvernement fédéral afin que la stratégie en cours d'élaboration contribue concrètement à l'épanouissement durable des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le secteur de l'éducation.



Suzanne Salituri

Présidente de l'AFOCSC